

Harmonisation, Quality Assurance
and Accreditation in Africa



Note d'information à l'intention des experts

ÉVALUATIONS DES AGENCES DANS LE CADRE DU PROJET HAQAA3

Août 2026



INTRODUCTION

Les évaluations d'agences menées dans le cadre du programme HAQAA3 ont pour objectif principal de soutenir le développement des agences d'assurance qualité conformément aux [Références et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur \(ASG-QA\)](#) et de renforcer la mise en œuvre de l'assurance qualité externe, avec les objectifs généraux suivants :

- Examen axé sur l'amélioration visant à évaluer dans quelle mesure l'agence ou le ministère répond aux attentes de l'ASG-QA.
- Soutenir le développement et la mise en place d'agences nationales d'assurance qualité conformément à l'ASG-QA.
- Sensibilisation à l'ASG-QA et au [Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation \(PAQAF\)](#).
- Animer les échanges avec les parties prenantes
- Renforcer la visibilité, la confiance et la transparence

L'évaluation externe d'une agence d'assurance qualité est un processus fondé sur des données factuelles, mené par des experts indépendants. Dans le cadre de cette évaluation, les informations recueillies (à partir du rapport d'auto-évaluation de l'agence et d'autres sources) sont vérifiées et recoupées par un comité d'évaluation, dont la mission principale est de rédiger un rapport d'évaluation indiquant si l'agence est conforme à chacune des normes ASG-QA prises individuellement et dans leur ensemble.

1. EXAMINER LES OPTIONS PREVUES PAR LA NORME HAQAA3

Évaluations (complètes) des agences : évaluation approfondie menée au sein d'une agence d'assurance qualité de l'enseignement supérieur par une équipe qualifiée composée de personnes n'appartenant pas à l'agence concernée, portant sur l'ensemble des normes des parties B et C de l'ASG-QA. Un groupe d'experts rendra un avis sur la conformité de l'agence aux exigences de l'ASG-QA.

Visite d'appui : évaluation menée au sein d'une agence d'assurance qualité de l'enseignement supérieur récemment créée ou d'un ministère compétent en la matière (pour les pays ne disposant pas encore d'une telle agence) par une équipe qualifiée composée de personnes n'étant pas employées par ladite agence. Les normes suivantes seront au minimum prises en compte : norme 2 de la partie B, normes 1, 2, 3, 4 et 7 de la partie C. D'autres normes pourront également être prises en compte si cela est possible et pertinent.

Visite de suivi : évaluation approfondie menée au sein d'une agence d'assurance qualité de l'enseignement supérieur par une équipe qualifiée composée de personnes n'appartenant pas à cet organisme, portant sur les recommandations issues de la dernière évaluation de l'organisme, y compris l'ensemble des normes des parties B et C de l'ASG-QA. Pour pouvoir bénéficier d'une visite de suivi, l'agence doit avoir fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'une des phases précédentes du programme HAQAA.

2. DESIGNATION, NOMINATION ET FORMATION DES MEMBRES DU COMITE D'EVALUATION

Les évaluations des agences menées sous HAQAA3 respectent les meilleures pratiques en matière d'évaluation par les pairs, en faisant appel à des experts dotés d'un large éventail de compétences et d'expérience. Les membres du comité sont issus des cadres supérieurs d'agences externes d'assurance qualité, des instances dirigeantes de l'enseignement supérieur et du monde universitaire, ainsi que d'experts internationaux en matière d'assurance qualité.

Le comité chargé des évaluations complètes des agences se compose généralement de quatre évaluateurs externes, nommés par l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3. Le comité d'évaluation doit comprendre au moins un cadre supérieur, actuel ou ancien, d'une agence d'assurance qualité, un représentant des instances dirigeantes de l'enseignement supérieur et un étudiant. Les étudiants membres du comité sont considérés comme des membres à part entière et à égalité avec les autres, avec les mêmes droits et obligations. Lors de la constitution du comité, il convient également de veiller à assurer un équilibre approprié entre les sexes, tout en tenant compte de l'expertise, de l'expérience et de la représentation régionale requise.

Pour les visites d'appui, le comité sera composé de trois évaluateurs externes, dont au moins un cadre supérieur, actuel ou ancien, d'un organisme d'assurance qualité et d'un représentant des instances dirigeantes de l'enseignement supérieur.

Pour les visites de suivi, le comité sera composé de deux évaluateurs externes possédant une expérience en matière d'assurance qualité externe et de direction dans l'enseignement supérieur.

Critères de nomination et de désignation:

- a) Les évaluateurs sont désignés par des pays autres que celui de l'agence évaluée. Pour HAQAA3, les évaluateurs sont sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures spécifique à cet exercice. Veuillez noter que le fait d'être désigné n'implique pas nécessairement que vous serez nommé membre du comité à court terme.
- b) Les membres du comité doivent posséder les compétences et l'expérience suivantes:
 - Bonne connaissance et bonne compréhension de l'assurance qualité externe.
 - Être capable de travailler efficacement au sein d'une équipe multiculturelle.
 - Posséder de bonnes compétences en communication, en rédaction et en informatique.
 - maîtriser la langue de travail du pays dans lequel l'agence évaluée exerce ses activités. Pour HAQAA3, les langues de travail prises en compte sont l'anglais, le français, et le portugais.
 - S'engager à participer à une formation ou à une session d'orientation/d'intégration en vue de se préparer au processus d'évaluation et à remplir les responsabilités et les tâches définies dans le contrat ; et
 - Ne présenter aucun conflit d'intérêts avec l'agence évaluée et accepter de signer le formulaire de confidentialité et de déclaration de non-conflit d'intérêts.

3. RESPONSABILITES DES MEMBRES DU COMITE

Il est conseillé aux membres du comité de s'assurer de disposer de suffisamment de temps pour participer à l'évaluation. De manière générale, les évaluateurs doivent :

- Faire preuve d'un esprit de coopération et de respect mutuel entre les membres de l'équipe et envers l'agence évaluée.
- Participer à une répartition équilibrée des tâches au sein de l'équipe et s'engager à remplir le rôle qui lui est attribué.
- Assister, en présentiel ou à distance, à toutes les réunions de coordination entre les membres de l'équipe (avant, pendant et après la visite sur site) et respecter les horaires.
- Informer le reste de l'équipe de tous les éléments probants et de toutes les informations liées à l'évaluation dont ils ont pris connaissance au cours du processus d'évaluation, afin qu'ils soient pris en compte lors de la prise de décision.
- Participer activement aux discussions afin de parvenir à une vision collective de la situation de l'agence d'assurance qualité évaluée, à la lumière des résultats du processus d'évaluation.

Pour les évaluations complètes des agences et les visites de conseil, l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3 désignera l'un des experts comme président et un autre comme secrétaire. Ces deux fonctions s'accompagnent de responsabilités spécifiques supplémentaires :

- Le président a la responsabilité générale de procéder à une évaluation de l'agence au regard du référentiel ASG-QA, ainsi que de la rédaction et de la qualité du rapport. Il est également chargé de veiller au respect du cahier des charges de l'évaluation.
- Le secrétaire de l'évaluation assure la liaison principale entre le comité et l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3 et l'agence, tient le procès-verbal de toutes les réunions et rédige la première version du rapport d'évaluation.

Il est conseillé à tous les évaluateurs d'examiner attentivement leur charge de travail avant d'accepter cette mission.

4. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU POINT DE VUE DES EXPERTS

La préparation et la finalisation du processus d'évaluation se dérouleront en ligne. Toutefois, les experts devront participer à une visite sur site de trois jours auprès de l'organisme d'assurance qualité, dont les dates seront fixées d'un commun accord entre l'organisme, les experts et l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3. À titre exceptionnel, un scénario hybride permettant la participation à distance de certains membres du comité pourra être envisagé s'il est dûment justifié, et des visites en ligne pourront être mises en place en cas de force majeure.

Les experts doivent prévoir un délai d'environ 10 mois à compter de leur nomination. Les experts seront invités à rejoindre le comité une fois que l'agence se sera inscrite pour une évaluation. La composition définitive du comité est confirmée environ 5 mois avant le mois prévu pour la visite sur site, et les experts recevront le rapport d'auto-évaluation environ 2 mois avant ladite visite. Le comité évaluera le rapport d'auto-évaluation, préparera les principaux thèmes et axes d'enquête à aborder lors de la visite sur site, et conviendra du calendrier de celle-ci en collaboration avec l'organisme et l'équipe de mise en œuvre de la HAQAA3. Le comité rédigera le rapport d'évaluation dans les deux mois suivant la visite sur site. La version finale du rapport, après échanges avec l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3 et l'agence, sera finalisée au plus tard quatre mois après la visite sur site.

Dans le cadre des évaluations complètes des agences au titre de HAQAA3, le comité est censé rendre un avis indicatif sur la conformité de l'AAQ aux parties B et C de l'ASG-QA recommandées par le

comité. Cela ne s'applique pas aux visites d'appui et aux visites de suivi de HAQAA3, pour lesquelles aucun avis formel ne sera rendu à l'issue du processus.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des activités auxquelles les experts s'engagent.

AVANT LA VISITE SUR SITE :

- Participer à une ou plusieurs sessions de formation ou d'orientation/d'initiation (en présentiel ou en ligne).
- Étudier les documents fournis par l'agence (rapport d'auto-évaluation et pièces justificatives éventuelles, lignes directrices d'évaluation et code de conduite).
- Organiser une réunion provisoire (en présentiel ou en ligne) pour discuter des conclusions préliminaires (soulever les lacunes du rapport d'auto-évaluation, les preuves ou documents supplémentaires requis, discuter et convenir des activités d'évaluation et planifier la visite sur site).

AU COURS DE LA VISITE SUR SITE :

- Recueillir des éléments de preuve conformément aux directives relatives à la collecte de données.
- Organiser une réunion du comité afin de discuter des conclusions et de rédiger un rapport de synthèse de fin de mission.
- Présenter les conclusions de l'évaluation à la direction de l'agence sans émettre de jugement quelconque.

APRES LA VISITE SUR SITE :

- Rédiger le rapport d'évaluation externe.
- Parvenir à un consensus sur la recommandation concernant le niveau de conformité de l'organisme.
- Se tenir à disposition pour toute clarification ou discussion qui pourrait s'avérer nécessaire concernant le rapport d'évaluation externe.

5. ASPECTS FINANCIERS

Les experts désignés ont droit à une rémunération forfaitaire de 3 000 EUR pour l'ensemble du processus d'évaluation. Une rémunération supplémentaire de 500 EUR sera versée aux experts désignés comme président et secrétaire. Les honoraires sont versés après la présentation satisfaisante du rapport d'évaluation externe par le comité à l'équipe de direction de HAQAA3. Il incombe à l'expert de déclarer et de s'acquitter de tout impôt ou de toute taxe similaire dû dans son pays d'origine.

Par ailleurs, les frais de déplacement suivants liés à la participation des experts à la visite sur site seront pris en charge : les billets d'avion (en classe économique) et les réservations d'hôtel seront organisés pour les experts par l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3. Les repas pendant la visite sur site seront également pris en charge.

Les membres du panel sont tenus de disposer d'un équipement adéquat et d'une connexion Internet (sauf en cas de force majeure avérée) pour répondre régulièrement aux courriels, accéder aux documents collaboratifs et participer aux réunions en ligne.